

Demande d'autorisation portant sur les stupéfiants pour les établissements pharmaceutiques

1- Demande sur papier à entête

- Nom et qualité du requérant
- Nature des opérations effectuées
- Dénomination des stupéfiants mis en œuvre pour les opérations de fabrication
- Dénomination et présentation des spécialités importées, fabriquées, détenues ou distribuées (sauf grossiste-répartiteur)
- Nom du donneur d'ordre, le cas échéant
- Adresse où seront détenus et mis en œuvre les stupéfiants
- Description des conditions sécurisées de stockage des stupéfiants
- Signature du requérant

2- Délégation de pouvoir du pharmacien responsable dans le cas où le requérant est pharmacien adjoint ou délégué

3- Copie de :

- Certificat d'inscription à l'Ordre des pharmaciens
- Autorisation d'ouverture de l'établissement pharmaceutique délivrée par l'Afssaps
- AMM et rectificatifs des spécialités concernées